

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024
6. Comptes à payer du mois (521 486.18\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Correspondances
10. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
11. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier (ACSIQ)
12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
13. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
14. Inscription du Maire au congrès de la FQM
15. Avis de motion règlement # 296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550 (17 142.77 \$)
17. Correction de la résolution # 135-09-2024
18. Embauche d'une agente de développement
19. Résolution pour la couverture cellulaire
20. Proposition pour changer les portes au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$)
21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
22. Fondation OLO (200.00 \$)
23. Achat d'un photocopieur (11 994.00 \$)
24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 20H14

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (13).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :
D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2024;

02-01-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2024;

03-01-2025

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2025

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :
DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400777 à C2400780 et C2500001 à C2500034. La séquence des chèques en ligne de L2400169 à L2400188 et L2500001 à L2500005.

Total des factures	48 245.05\$
Total des paiements directs	387 130.84\$
Total des salaires	86 110.29\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	521 486.18\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture de la lettre que la municipalité de Preissac a reçue du ministère de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, faune et parcs (MELCCFP) au sujet d'une sanction administrative pécuniaire. Il fait aussi état d'une demande de la Fondation hospitalière d'Amos pour le programme OLO (ce sujet qui sera discuté au point # 22).

10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2025

10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2025

11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2025

12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2025

13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2025

14. Inscription du Maire au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #296-2025 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

10-01-2025

15. Avis de motion et présentation du règlement #296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #296-2025 intitulé « Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».

16. PROPOSITION POUR ACHAT D'UN SENS UNIQUE POUR F-550 (17 142.77\$);

11-01-2025

16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Équipements Mori7 Inc. pour la fourniture et la livraison d'un sens unique de 10 pieds portant le # EM-JSG-948987718-7 au montant de 17 142.77 \$ pour le camion F-550.

17. CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 135-09-2024;

12-01-2025

17. Correction de la résolution # 135-09-2024.

ATTENDU QUE la résolution adoptée le 17 septembre 2024 portant le numéro 135-09-2024 était basée sur le document d'appel d'offre fourni sur le SEAO pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Pêcheurs qui stipulait sur le bordereau de soumission, section : Description des travaux « Ponceau TTOG 3,2 mètres ». Compte tenu que la municipalité avait déjà fait l'acquisition du ponceau et que, par ce fait, elle a soustrait le montant de la ligne Ponceau TTOG 3,2 mètres qui était de 122 346.00\$;

ATTENDU QU'après vérification avec la firme qui a préparé le document d'appel d'offres, il fallait prendre le montant total sans soustraire quoique ce soit ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une correction;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CORRIGER le dernier paragraphe de la résolution # 135-09-2024 par le texte suivant :

D'ACCORDER le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc. pour un montant de 358 759.91 \$ plus les taxes applicables.

18. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

13-01-2025

18. Embauche d'une Agente de développement.

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc se retire de la séance.

ATTENDU QUE la municipalité a publié dans son journal local « Ma municipalité m'informe » une offre d'emploi pour combler le poste d'Agent (e) de développement à la suite du départ de notre Agente actuelle :

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 6 candidatures et que le comité de sélection à fait une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Élisabeth Beauregard pour le poste d'Agente de développement avec une période de probation de trois mois au salaire et condition prévues dans l'échelle salariale en vigueur de la municipalité de Preissac.

19. RÉSOLUTION POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE;

14-01-2025

19. Résolution pour la couverture cellulaire.

CONDIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 599 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite d'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Blocs québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Fiances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.

20. PROPOSITION POUR CHANGER LES PORTES D'ENTRÉES AU 6, RUE DES RAPIDES (33 450.00 \$);

15-01-2025

20. Proposition pour changer les portes d'entrées au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Blanchette S.A.M.N » pour l'installation de deux portes d'entrée commerciales au 6, rue des Rapides pour un montant de 33 450.00 \$ plus les taxes applicables. Il est à noter que les travaux électriques nécessaires ne sont inclus.

21. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

16-01-2025

21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2025;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	2 455.00 \$
Club Preissac d'Art en Or	3 500.00 \$
Club de l'Âge d'Or de Preissac	3 000.00 \$
École St-Paul de Preissac	3 000.00 \$
Biblio Preissac	3 465.00 \$
Club des jeunes	1 000.00 \$

22. FONDATION OLO (200.00 \$);

17-01-2025

22. Fondation OLO (200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200.00 \$.

23. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR;

18-01-2025

23. Achat d'un photocopieur.

ATTENDU que le photocopieur a maintenant huit ans et que son entretien est rendu difficile, considérant la disponibilité des pièces et le temps pour les avoirs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de « Larouche Bureautique » pour la fourniture d'un photocopieur de marque Ricoh IM C2510 Multifonctionnel au montant de 11 994.00 \$ plus les taxes applicables. Le photocopieur existant sera installé au CMAE et des frais de 250.00 \$ pour la programmation.

24. ACHAT DU MODULE POUR LE PAIEMENT DES FOURNISSEURS CIM (550.00 \$);

19-01-2025

24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$).

ATTENDU que maintenant les fournisseurs désirent se faire payer par virement bancaire;

ATTENDU que l'ajout d'un module dans le logiciel de gestion financière de la municipalité (CIM) « Module de paiement direct des comptes fournisseurs » est disponible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du module de paiement direct des comptes fournisseurs avec le service de soutien technique pour un montant annuel de 550.00 \$.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Trois questions reçues par courriel : liste des non-résidents, responsabilités et dossiers des Élus et les règlements disponibles sur le site de la municipalité
- Question sur le point # 12 de l'ordre du jour
- Question sur le point # 6 de l'ordre du jour
- Dépenses faites par carte de crédit
- Pneus d'hiver sur le véhicule Rogue
- Distribution de notre journal mensuel « Ma municipalité m'informe » aux non-résidents

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

20-01-2025

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h14.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Monsieur Jean-Paul Gosselin.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025
5. Comptes à payer du mois (305 686.35 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Programmation TECQ 2024-2028
10. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site web)
11. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$)
12. Adoption du règlement # 296-2025 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
13. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
14. Achat de support pour arrimage pour le service incendie (880 \$)
15. Résolution pour subvention ADL pour les années 2025-2026-2027
16. Résolution pour dons et subventions (accueil Harvey-Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio Boréale, La Ressource et journal Alliance)
17. Budget pour activités enfants pour la semaine de relâche (1 250 \$)
18. Installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE (6 000 \$)
19. Surveillance camping été 2025 (100 \$/semaine)
20. Soumission câble chauffant au CMAE (2 150 \$)
21. Résolution pour bail de gravière (354 \$)
22. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
23. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H11

1. MOT DE BIENVENUE (8);

2. Mot de bienvenue (8).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

21-02-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2025;

22-02-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

23-02-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500035 à C2500107. La séquence des chèques en ligne de L2500006 à L25000016. La séquence des paiements directs ACP de P2500001 à P2500020.

Total des factures	120 655.41 \$
Total des chèques en ligne	94 258.22 \$
Total des paiements directs ACP	54 034.82 \$
Total des salaires	36 737.90 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	305 686.35 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 février 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Lettre du CISSAT sur les équipements d'évacuation en milieu isolé
- Radio Boréal pour demande de commandite

9. PROGRAMMATION TECQ 2024-2028;

24-02-2025

9. Programmation TECQ 2024-2028.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et unanimement résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 \$ (DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB);

10. Dépôt du rapport de dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur notre site web).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil et les citoyens présents que le rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ est disponible via le site WEB de la municipalité

11. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000 \$);

25-02-2025

11. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il

soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 296-2025 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

26-02-2025

12. Adoption du règlement # 296-2025 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 296-2025 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 14 janvier 2025
- Présentation du projet de règlement : 14 janvier 2025
- Adoption du règlement : 11 février 2025
- Publication du règlement : 11 février 2025
- Entrée en vigueur : 11 février 2025

13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE;

27-02-2025

13. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2024, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2024 tel que présenté.

14. ACHAT DE SUPPORT POUR ARRIMAGE POUR LE SERVICE INCENDIE (880 \$);

28-02-2025

14. Achat de support pour arrimage pour le service incendie (880 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de support pour arrimage pour le service incendie au montant de 880.00 \$ plus les taxes applicables.

15. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION ADL POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027;

29-02-2025

15. Résolution pour subvention ADL pour les années 2025-2026-2027.

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame Élisabeth Beauregard, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 500.00\$/année pour 2025-2026-2027 provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local » de la MRC d'Abitibi.

16. RÉSOLUTION POUR DONS ET SUBVENTIONS (ACCUEIL HARVEY-BIBEAU, RADIO BORÉALE, LA RESSOURCE ET JOURNAL ALLIANCE;

30-02-2025

16. Résolution pour dons et subventions (accueil Harvey-Bibeau, Radio Boréale, La Ressource et Journal Alliance.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2025;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Accueil Harvey-Bibeau : 300.00 \$

Radio Boréal : 200.00 \$

La Ressource : 1 100 \$

Journal Alliance : 5 000.00 \$

17. BUDGET POUR ACTIVITÉS ENFANTS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE (1 250 \$);

31-02-2025

17. Budget pour activités enfants pour la semaine de relâche (1 250 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1 250.00 \$ pour activités d'enfants pour la semaine de relâche.

18. INSTALLATION ET FOURNITURE D'UN AMPLIFICATEUR POUR LE CMAE (6 217.49 \$);

32-02-2025

18. Installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE (6 217.49 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de SONOSPEC pour l'installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE au montant de 6 217.49 \$.

19. SURVEILLANCE CAMPING ÉTÉ 2025 (100 \$/SEMAINE);

33-02-2025

19. Surveillance camping été 2025 (100 \$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Gervais, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2025 selon les conditions convenues (100.00\$/semaine) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

20. SOUMISSION CÂBLE CHAUFFANT AU CMAE (2 150 \$);

34-02-2025

20. Soumission câble chauffant au CMAE (2 150 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boilard Électrique pour l'installation d'un câble chauffant pour la gouttière de l'entrée principale au montant de 2 150.00 \$ plus les taxes applicables.

21. RÉOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (354.00 \$);

35-02-2025

21. Résolution pour bail de gravière (354.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 354.00 \$ pour le renouvellement d'un bail de gravière/sablière situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

22. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

36-02-2025

22. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 963 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

23. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

37-02-2025

23. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance, à prendre les moyens nécessaires pour dégager la neige sur les couvertures des bâtiments municipaux si requis.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Ponceau Sigouin
- Piste de course
- Liste des responsabilités des Élus

- Compte rendu et suivi des dossiers
- Comptes à payer
- Liste des acronymes
- Fonds après mine
- Règlement sur la tenue des séances du conseil

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE;

38-02-2025

25. Clôture et levée de l’assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 20h11.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc et Jean-Paul Gosselin.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025
5. Comptes à payer du mois (165 109.18 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Changer la tourbe dans les deux Écoflos (4 250 \$ / chaque)
10. Dépôt du rapport sur le règlement de la gestion contractuelle (disponible sur le site web)
11. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
12. Achat de 7 paires de gant pour le service incendie (804.58 \$)
13. Résolution pour abroger la politique d'intéressement au statut de pompier
14. Contrat de nivelage « Été 2025 »
15. Achat de chlorure de calcium pour 2025
16. Avenant pour certificat d'autorisation des puits (7 000 \$)
17. Mandat avec CIMA+ pour finaliser le contrat avec Duroking Inc. (3 000 \$)
18. Journal internationale de la santé mentale positive le 13 mars
19. Ramassage des pneus sur le terrain de pascal Tanguay
20. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
21. Clôture et levée de l'assemblée 20H35

1. MOT DE BIENVENUE (14);

1. Mot de bienvenue (14).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

39-03-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2025;

40-03-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D’ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s’il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

41-03-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500108 à C2500148. La séquence des chèques en ligne de L2500017 à L25000027. La séquence des paiements directs ACP de P2500021 à P2500054.

Total des factures	48 362,96 \$
Total des chèques en ligne	27 372,97 \$
Total des paiements directs ACP	46 201,98 \$
Total des salaires	43 171,27 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	165 109,18 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mars 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Ministère des affaires municipales et de l’habitation « MAMH » (2)
- Lettre de l’association des médias écrits du Québec « AMEQ »
- Lettre d’une citoyenne sur le stationnement au CMAE

9. CHANGER LA TOURBE DANS LES DEUX ÉCOFLOS (4 250 \$ / CHAQUE);

42-03-2025

9. Changer la tourbe dans les deux Écoflos (4 250\$ / chaque).

ATTENDU QUE l'inspection annuelle de 2024 des deux systèmes ÉCOFLOS de la municipalité de Preissac (186, avenue du Lac et 6, rue des Rapides) recommande de procéder au changement de la mousse tourbe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les recommandations de la firme PREMIER-TECH de changer la mousse tourbe au montant de 4 250.00 \$ plus les taxes applicables pour chaque système.

N.B : Il est possible d'avoir des frais supplémentaires parce que PREMIER-TECH a observé la présence de racines.

10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LE RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE (DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB);

10. Dépôt du rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle (disponible sur notre site web).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle (*période visée du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024*) et informe les citoyens que le rapport est disponible via le site WEB de la municipalité

11. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME;

43-03-2025

11. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
 Amélie Massé
 Casandra Couture

Messieurs Robert Brassard
 Benoit Plourde
 Claude Ménard
 Bernard Fleury
 Bertrand Bolduc

12. ACHAT DE 7 PAIRES DE GANT POUR LE SERVICE INCENDIE (804,58 \$);

44-03-2025

12. Achat de 7 paires de gant pour le service incendie (804,58 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 7 paires de gant pour le service incendie au montant de 804.58 \$.

13. RÉOLUTION POUR ABROGER LA POLITIQUE D'INTÉRESSEMENT AU STATUT DE POMPIER;

45-03-2025

13. Résolution pour abroger la politique d'intéressement au statut de pompier.

ATTENDU QUE la résolution # **32-02-2007** adoptant la politique d'intéressement au statut de pompier n'est plus d'actualité;

ATTENDU QUE les salaires et conditions de travail des pompiers fait maintenant partie de la Convention des employés de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D’ABROGER la résolution # **32-02-2007** portant sur la politique d’intéressement au statut de pompier en vigueur depuis le 1 janvier 2007.

14. CONTRAT DE NIVELAGE « ÉTÉ 2025 »;

46-03-2025

14. Contrat de nivelage « Été 2025 ».

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a fait une invitation à soumissionner à deux entreprises et le résultat est le suivant;

Entreprise	Montant incluant les taxes
Béton Fortin Inc.	66 134.32 \$
Drolet équipement	68 952.16 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D’ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l’entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans le devis de soumission au montant de 66 134.32 \$ incluant les taxes.

15. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2025;

47-03-2025

15. Achat de chlorure de calcium pour 2025.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l’achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D’ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l’épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.497 \$ du litre plus les taxes applicables.

16. AVENANT POUR CERTIFICATION DES PUITS (7 000 \$);

48-03-2025

16. Avenant pour certification des puits (7 000 \$).

ATTENDU QUE la firme mandatée GCM Consultants a présenté au comité de travail les besoins d’études supplémentaires pour la demande de certificat d’autorisation au ministère de l’Environnement, de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs (MELCCFP);

ATTENDU QU’un addenda a été demandé pour fournir ses études supplémentaires au coût de 7 000.00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D’AUTORISER l’addenda de pour l’obtention du certificat d’autorisation pour les puits de la coopérative d’aqueduc de Preissac, pour un montant de 7 000.00 \$ plus les taxes applicables.

17. MANDAT AVEC CIMA+ POUR FINALISER LE CONTRAT AVEC DUROKING (3 000 \$);

49-03-2025

17. Mandat avec CIMA+ pour finaliser le contrat avec Duroking (3 000 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D’AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à mandater CIMA+ à accompagner la municipalité pour régler la finalité du contrat avec DUROKING Inc. Un budget de 3 000.00 \$ est prévu pour clore le dossier.

18. JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS;

50-03-2025

18. Journée internationale de la santé mentale positive le 13 mars.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;***

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

19. RAMASSAGE DE PNEUS SUR LE TERRAIN DE PASCAL TANGUAY;

51-03-2025

19. Ramassage de pneus sur le terrain de Pascal Tanguay.

ATTENDU QUE monsieur Pascal Tanguay est en processus de vendre sa propriété et qu'à l'époque de l'activité « Défi-contrecourant », ce dernier avait autorisé l'organisme responsable d'inclure une épreuve sur son terrain et que dans cette dernière l'utilisation de vieux pneus ont été installés sur son terrain;

ATTENDU QUE les futurs acheteurs veulent un engagement que les pneus soient enlevés de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin, et unanimement résolu :

D'AUTORISER les employés de la municipalité à ramasser lesdits pneus et de les transporter à l'endroit où ils pourront être recyclés.

NB : ces travaux devront être exécutés quand les conditions climatiques le permettront.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Participation du milieu
- Montant salaire
- Pneu - centre – dépôt de branche?
- Soirée des vendredis
- Conseil à quatre – rencontre de consultation publique?
- Traiteur - Maxi

- Règlement sur la tenue des séances du conseil
- Pneus
- Centre de transbordement
- Station de lavage – emplacement?
- Liste des adresses avec noms?
- Consultation pour un conseil à 4 conseillers
- Évaluation municipale? C’est haut
- Station – location?

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE;

52-03-2025

21. Clôture et levée de l’assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

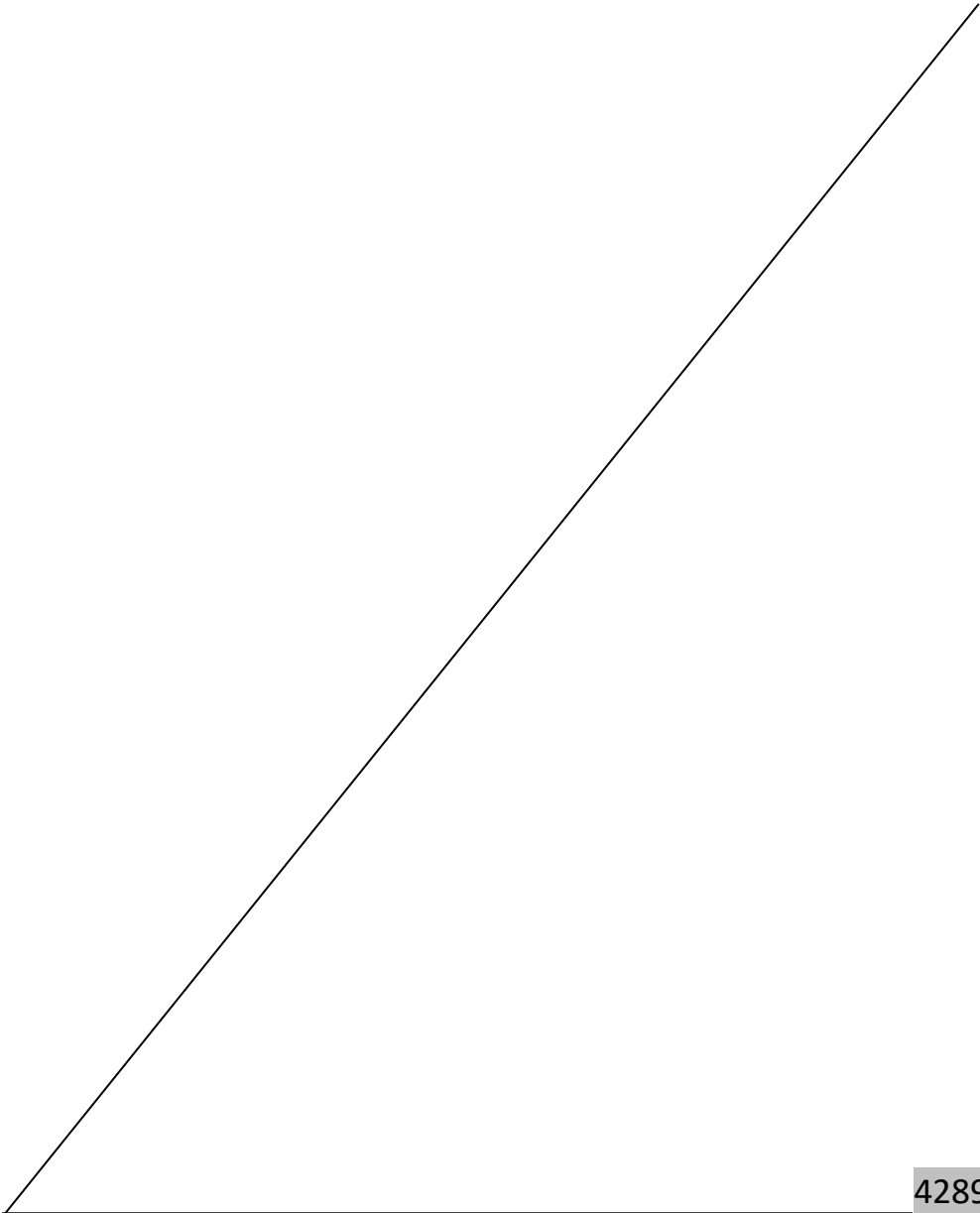
DE CLORE la session. Il est 20h35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, David Gervais et Jean-Paul Gosselin.

Conseiller absent : Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025
5. Comptes à payer du mois (178 272.60 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Liste des travaux de voirie 2025
10. Achat de ponceau (17 208.91 \$)
11. Rassemblement des Élus (8 et 9 mai 2025)
12. Résolution avec les municipalités voisines pour le show de l'humoriste Jessica Chartrand
13. Embauche de journaliers pour la saison estivale
14. Soumission pour aménagement du talus au CMAE (24 085.66 \$)
15. Soumission pour entretien des haies et arbustes été 2025 (cimetière et bureau municipal) (2 305.25 \$)
16. Activité de Pâques pour les enfants de moins de 12 ans (budget 300 \$)
17. Procédure pour reconduire le contrat de location du débarcadère Tancrede
18. Avis de motion du règlement # 297-2025
19. Présentation du règlement # 297-2025 intitulé : Règlement des séances du conseil de la municipalité de Preissac
20. Mandater le Directeur général pour la cession de terrain # 4 819 997
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 20H40

1. MOT DE BIENVENUE (06);

1.Mot de bienvenue (06).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

53-04-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2025;

54-04-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

55-04-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2500149 à C2500170. La séquence des chèques en ligne de L2500028 à L2500040. La séquence des paiements directs ACP de P2500055 à P2500084.**

Total des factures	48 284,31 \$
Total des chèques en ligne	64 598,74 \$
Total des paiements directs ACP	23 636,56 \$
Total des salaires	41 752,99 \$
 <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	 178 272,60 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 avril 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Demande du Tour de l'Abitibi

9. LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025;

9. Liste des travaux de voirie 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présente la liste des travaux de voirie avec l'estimé qui seront fait cet été et susceptibles d'avoir une aide financière dans le programme PAVL, volet discrétionnaire de la Députée, madame Suzanne Blais.

Travaux de voirie 2025

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU	MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX
Doré	3 ponceaux (6600 \$)	120 mètres	21 000\$
Des Pins	1 ponceau (réparation) (1100 \$)	100 mètres	7 000 \$
Ave. de la Rivière	1 ponceau (2200 \$)	100 mètres	7 000 \$
Peupliers	2 ponceaux (2200 \$)	100 mètres	14 000 \$
Vautrin	1 ponceau (2500 \$)	100 mètres	7 000 \$
Des Riverains	1 ponceau (réaménagement 1500 \$)	150 mètres	10 000 \$
Sous-total	16 100.00 \$		66 000 \$
Total des travaux			82 100 \$

10. ACHAT DE PONCEAUX (17 208.91 \$);

56-04-2025

10. Achat de ponceaux (17 208 .91 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D’AUTORISER l’achat de ponceaux au montant de 17 208.91 \$ plus les taxes applicables.

11. RASSEMBLEMENT DES ÉLUS (8 ET 9 MAI 2025);

57-04-2025

11. Rassemblement des Élus (8 et 9 mai 2025).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D’AUTORISER les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 8 et 9 mai 2025 dans la MRC de Témiscamingue. La municipalité de Preissac défrayer les coûts de transport, de repas et d’hébergement selon la politique en vigueur.

12. RÉOLUTION AVEC LES MUNICIPALITÉS VOISINES POUR LE SHOW DE L’HUMORISTE JESSICA CHARTRAND;

58-04-2025

12. Résolution avec les municipalités voisines pour le show de l’humoriste Jessica Chartrand.

CONSIDÉRANT QU’UN spectacle d’humour gratuit organisé collectivement pour quatre municipalités de la MRC se tiendra le 17 mai 2025 au Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle de Preissac;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle est financé par un partenariat entre la municipalité de Preissac, Ste-Gertrude-Manneville, La Motte et St Mathieu d’Harricana;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture et résolu unanimement :

D’AUTORISER le décaissement d’un maximum de 368.50 \$ pour l’activité du spectacle d’humour.

13. EMBAUCHE DE JOURNALIERS POUR LA SAISON ESTIVALE;

59-04-2025

13. Embauche de journaliers pour la saison estivale.

La conseillère, madame Amélie Massé se retire.

ATTENDU QUE la municipalité a publié dans son journal local « Ma municipalité m’informe » une offre d’emploi pour combler le poste de journalier ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 candidatures et que le comité de sélection à fait une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D’EMBAUCHER monsieur Daniel Carreau et monsieur Cole Lessard pour partager le poste de journalier pour la saison estivale au condition entendu à la dernière session de travail.

14. SOUMISSION POUR AMÉNAGEMENT DU TALUS AU CMAE (24 084.66 \$);

60-04-2025

14. Soumission pour aménagement du talus au CMAE (24 084.66 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D’ACCEPTER la proposition de PAYSAGISTE Sylvie Cliche pour l’aménagement du talus au CMAE au montant de 24 084.66 \$ incluant les taxes.

15. SOUMISSION POUR ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES ÉTÉ 2025 (CIMETIÈRE ET BUREAU MUNICIPAL) (2 305.25 \$);

61-04-2025

15. Soumission pour entretien des haies et arbustes été 2025 (cimetière et bureau municipal) (2305.25 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D’ACCEPTER la proposition de PAYSAGISTE Sylvie Cliche pour l’entretien des haies et arbustes pour l’été 2025 (cimetière et bureau municipal) au montant de 2 305.25 \$ incluant les taxes.

16. ACTIVITÉ DE PÂQUES POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS (BUDGET DE 300 \$);

62-04-2025

16. Activité de Pâques pour les enfants de moins de 12 ans (budget de 300 \$).

ATTENDU QUE l’agente de développement et la responsable des loisirs ont eu l’idée d’organiser un concours de dessins pour souligner la fête de Pâques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D’AUTORISER budget de 300.00 \$ pour une activité de Pâques pour les enfants.

17. PROCÉDURE POUR RECONDUIRE LE CONTRAT DE LOCATION DU DÉBARCADÈRE TANCRÈDE;

63-04-2025

17. Procédure pour reconduire le contrat de location du débarcadère Tancrede.

ATTENDU QUE le contrat de location du débarcadère Tancrede est arrivé à échéance prévue pour le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE des démarches (plan de localisation, signature de contrat, etc.) sont nécessaire pour renouveler le bail avec le ministère des ressources naturelles MRN;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches pour la réalisation complète et parfaite des étapes nécessaires pour la reconduction du bail pour le débarcadère Tancrede.

18. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 297-2025;

64-04-2025

18. Avis de motion du règlement # 297-2025.

La conseillère, Amélie Massé dépose un avis de motion que le règlement # **297-2025** intitulé : ***Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac*** sera adopté à une séance ultérieure.

19. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 297-2025 INTITULÉ : RÈGLEMENT INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC ;

65-04-2025

19. Présentation du règlement # 297-2025 intitulé : Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le projet de règlement # **297-2025** intitulé : ***Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.***

20. MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA CESSION DE TERRAIN # 4 819 997;

66-04-2025

20. Mandater le Directeur général pour la cession de terrain # 4 819 997.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voulait aménager le terrain où se trouve l'immeuble occupé par le Journal l'Alliance pour y permettre d'installer la station de lavage à bateaux, avec une espace de stationnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a offert un local pour les besoins du Journal l'Alliance et que dans une lettre adressée au Maire, il nous informe que notre proposition ne les satisfaits pas;

ATTENDU QUE des démarches pour trouver une solution alternative, soit avec un partage de local avec la Biblio de Preissac situé au 186, avenue du Lac, se sont avérées aussi infructueuses;

ATTENDU QUE les locataires actuels du 180, avenue du Lac utilisent cet immeuble à des fins autres sans autorisations préalables de la municipalité;

ATTENDU QUE les locataires et autres utilisateurs ont manifestés leurs arguments pour le maintien en place du bâtiment actuel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, Gérard Pétrin à procéder sans délai à la vente du terrain # 4 819 997 à l'organisme du Journal l'Alliance pour la somme de 1.00 \$. Il est à noter que les frais sont à la charge de l'acquéreur. La vente se fait aux conditions suivantes : Le journal l'Alliance sera propriétaire et responsable de l'immeuble et si advient que le journal soit dissous, le terrain et l'immeuble seront rétrocédés à la municipalité de Preissac.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Remboursement des frais de location? Glissage

- Formation sécurité civile – alerte urgence le 14 mai 2025
- Information sur le coût total du CMAE
- Station de lavage
- Stationnement Flamingo
- Information financière – ajouter projet en cours de développement
- Suivi de la dette
- Demande Visa
- Pancarte – fin du stationnement
- Lettre AMEQ
- Utilisation
- Ponceau – chemin du Cap
- Fabrique – avenir église une rencontre est prévue le 22 avril 2025
- Pneu – Pascal
- Boite - station

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE;

67-04-2025

22. Clôture et levée de l’assemblée.

Unanimentement résolu :

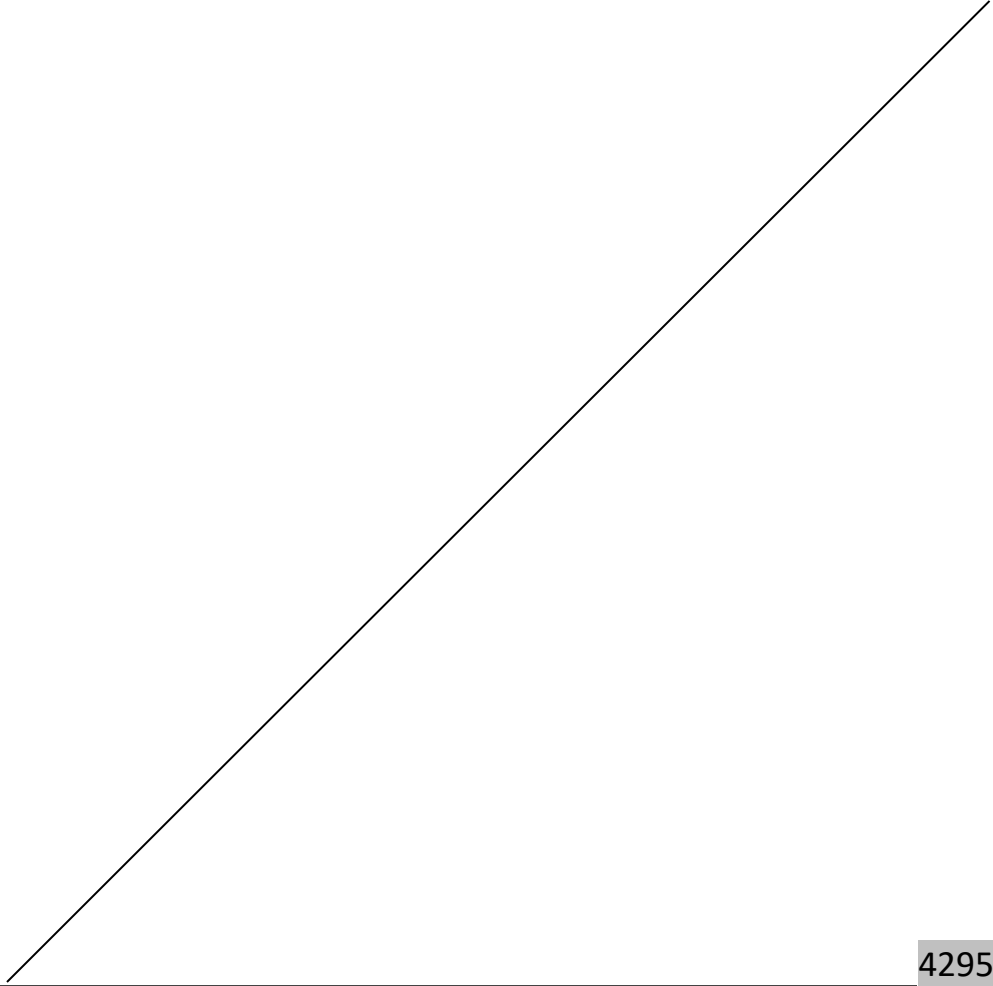
DE CLORE la session. Il est 20h40.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 mai 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Messieurs Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025
5. Comptes à payer du mois (295 385.71 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Présentation et adoption du rapport financier 2024
10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (11 285.00 \$)
11. Dépôt du rapport des états de résultats au 30 avril 2025
12. Proposition pour les travaux de voirie 2025 (54 555.64 \$)
13. Réparation du camion Western (4 500.00 \$)
14. Renouvellement des assurances générales (68 312.00 \$)
15. Système de communication CAUAT – confirmation du nombre d'équipement requis par le service de sécurité incendie
16. Résolution pour faire une installation d'une entrée électrique au Parc-Tancrede au montant de 4 600.00\$
17. Formation en sécurité civile le 14 mai au CMAE (bureau sera fermé demain)
18. Distribution d'arbres et de compost le samedi 17 mai au 6, rue des Rapides
19. Fin de la probation et confirmation d'embauche de madame Élisabeth Beauregard au poste d'agente de développement
20. Résolution pour exécuter les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin
21. Tour cycliste de l'Abitibi (500 \$)
22. Mandat pour négociation avec le Journal Alliance
23. Mandat pour étude de caractérisation de matériaux et estimation des coûts bâtiments municipaux afin de répondre aux exigences du chapitre SP 3280 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (20 300.00 \$)
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H47

1. MOT DE BIENVENUE (24);

3. Mot de bienvenue (24).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

68-05-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2025;

69-05-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

70-05-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500171 à C2500192. La séquence des chèques en ligne de L2500041 à L2500051. La séquence des paiements directs ACP de P2500085 à P2500118.

Total des factures	180 616,00 \$
Total des chèques en ligne	42 785,01 \$
Total des paiements directs ACP	27 779,17 \$
Total des salaires	44 205,53 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	295 385,71 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 mai 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Lettre Journal l'Alliance
- Lettre MAMH

9. PRÉPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024;

71-05-2025

9. Préparation et adoption du rapport financier 2024.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2024 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport financier 2024 tel que présenté.

10. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2025 (11 285.00 \$);

72-05-2025

10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (11 285.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER la proposition de « Daniel Tétreault, CPA Inc. » pour la vérification comptable pour 2025 au montant de 11 285.00 \$ plus les taxes applicables.

11. DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS DE RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2025;

11. Dépôt du rapport des états de résultats au 30 avril 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2025 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

12. PROPOSITION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2025 (54 555.64 \$);

73-05-2025

12. Proposition pour les travaux de voirie 2025 (54 555.64 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Excavation DGM Inc. » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 54 555.64 \$ incluant les taxes.

13. RÉPARATION DU CAMION WESTERN 2016 (4 500.00 \$);

74-05-2025

13. Réparation du camion Western 2016 (4 500.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « B-Lo Diesel Performance » pour la réparation du camion Western 2016 au montant de 4 500.00 \$ plus les taxes applicables.

14. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (68 312.00 \$);

75-05-2025

14. Renouvellement des assurances générales (68 312.00 \$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le montant de 68 312 .00 \$ pour la prochaine année.

15. SYSTÈME DE COMMUNICATION CAUAT – CONFIRMATION DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS REQUIS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ;

76-05-2025

15. Système de communication CAUAT – confirmation du nombre d'équipement requis par le service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT la demande de la MRC d'Abitibi quant à la transmission d'une résolution municipale confirmant le nombre de radios mobiles et portatifs requis pour assurer la communication minimale avec le système de communication CAUAT;

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC recommande l'acquisition de ces équipements de base et la prise en charge des frais d'acquisition initiales et de fonctionnement récurrents pour ces équipements nécessaires à assurer la communication avec le CAUAT;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà transmis une estimation de ses besoins et que la présente résolution vise à officialiser le nombre de radios mobiles et portatifs requis pour son Service de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT que les équipements acquis dans le cadre de ce projet demeureront la propriété du SSI et que toute acquisition supplémentaire ainsi que les frais qui s'y rattachent demeureront sous la responsabilité de la municipalité de Preissac;

CONSIDÉRANT que la MRC ne souhaite pas s'ingérer dans la gestion opérationnelle du SSI, mais vise à supporter les municipalités afin d'assurer la compatibilité des moyens de communication d'urgence avec le CAUAT avec le nouveau fournisseur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CONFIRMER que le Service de sécurité incendie de la municipalité de Preissac a besoin d'au moins 7 radios mobiles et 6 radios portatifs afin d'assurer la communication avec le CAUAT lors de la modernisation des systèmes de communication.

DE CONFIRMER que les frais d'installation et de programmation des radios seront défrayés par la MRC.

DE CONFIRMER que le Service de sécurité incendie de la municipalité de Preissac assumera l'entière responsabilité de l'entretien, de la réparation et de la modernisation des radios mobiles et portatifs, à compter de leur réception et lorsque ceux-ci seront endommagés ou désuets.

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à signer cette résolution et à la transmettre à la MRC d'Abitibi.

16. RÉOLUTION POUR FAIRE UNE INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU PARC TANCRÈDE AU MONTANT 4 600.00 \$;

77-05-2025

16. Résolution pour faire une installation d'une entrée électrique au Parc Tancrède au montant 4 600.00 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard Électrique » pour l'installation d'une entrée électrique de 200 ampères au Parc Tancrède au montant de 4 600.00 \$ plus les taxes applicables.

17. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE LE 14 MAI AU CMAE (BUREAU SERA FERMÉ DEMAIN);

17. Formation en sécurité civile le 14 mai au CMAE (bureau sera fermé demain).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que le bureau municipal sera fermé demain en raison d'une formation en sécurité civile aux membres des mesures d'urgence de la municipalité de Preissac.

18. DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST LE SAMEDI 17 MAI AU 6, RUE DES RAPIDES;

18. Distribution d'arbres et de compost le samedi 17 mai au 6, rue des Rapides.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il y aura distribution d'arbres et de compost, samedi le 17 mai au 6, rue des Rapides à compter de 9h00.

19. FIN DE LA PROBATION ET CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MADAME ÉLISA BEAUREGARD AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

78-05-2025

19. Fin de la probation et confirmation d'embauche de madame Élisabeth Beauregard au poste d'agente de développement.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée pour madame Élisabeth Beauregard au poste d'agente de développement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur.

20. RÉOLUTION POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX PERMANENTS SUR LE RUISSEAU SIGOUIN;

79-05-2025

20. Résolution pour exécuter les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin.

ATTENDU QUE les travaux sur le ruisseau Sigouin sont de nature temporaire et le ministère de la sécurité publique demande à la municipalité de Preissac de terminer lesdits travaux de façon permanentes pour avoir droit à une compensation financière;

ATTENDU QU'effectuer des travaux permanent nécessite l'embauche d'une firme d'ingénierie pour la réalisation de plan et devis :

ATTENDU QUE la municipalité doit s'engager de façon officielle dans la démarche de réalisation complète d'un pont tel que prévu dans le rapport hydraulique préparé par la Firme CIMA+;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la municipalité effectuera les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin tel que demandé par la sécurité publique pour être admissible à une compensation financière de ces derniers.

21. TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI (500 \$);

80-05-2025

21. Tour cycliste de l'Abitibi (500 \$).

ATTENDU QUE le Tour de l'Abitibi sera de passage à Preissac le mercredi 16 juillet 2025 et que l'organisation offre une bourse aux coureurs de 500.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'OFFIR une bourse de 500.00 \$ qui sera partagé à deux compétiteurs.

22. MANDAT POUR NÉGOCIATION AVEC LE JOURNAL ALLIANCE;

81-05-2025

22. Mandat pour négociation avec le Journal Alliance.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et le Journal l'Alliance sont présentement en désaccord relativement au terrain et à l'immeuble du lot 4 819 997 cadastre du Québec;

ATTENDUE QU'il est souhaitable pour chacune des parties de trouver une solution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, Gérard Pétrin, de faire toutes les démarches nécessaires afin de trouver une personne pour les aider à négocier une entente entre les parties.

23. MANDAT POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE MATÉRIAUX ET ESTIMATION DES COÛTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX AFIN DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CHAPITRE SP 3280 DU MANUEL DE COMPTABILITÉ DE CPA CANADA POUR LE SECTEUR PUBLIC (20 300.00 \$);

82-05-2025

23. Mandat pour étude de caractérisation de matériaux et estimation des coûts bâtiments municipaux afin de répondre aux exigences du chapitre SP 3280 du manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (20 300.00 \$).

ATTENDU QUE des exigences sur les caractérisations de matériaux et l'estimation des coûts par bâtiments municipaux doivent être réalisés;

ATTENDU QUE le vérificateur comptable émet une réserve au rapport financier annuel si l'étude de caractérisation n'est pas effectuée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme CIMA+ pour réaliser l'étude de caractérisation de matériaux et l'estimation des coûts de trois bâtiments municipaux (707 avenue du Lac, 186, avenue du Lac et le 6, rue des Rapides) au montant forfaitaire de 20 300.00 \$ plus les taxes applicables.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Délai pour obtention des CA
- Président Âge d'Or – stationnement d'handicapé
- Dépôt rapport des états financier – résultats
- Entrée électrique Parc Tancrede
- Citoyens dans le feuillet « Ma Municipalité M'informe »
- Déplacement de poteaux sur chemin de la Baie
- Ponceau Sigouin
- Reprise des travaux
- Yvan – travaux à reprendre sur terrain privé

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

83-05-2025

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h47.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER